



UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE
UPA

72^{ème} Session du Comité Exécutif
Bujumbura, 22 et 23 Mai 2018

Rapport
de la 72^{ème} Session du Comité Exécutif
(Adopté)

La 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA) s'est tenue les 22 et 23 mai 2018 à Bujumbura (République du Burundi), au Royal Palace Hôtel, sous la présidence de l'Honorable Cipriano CASSAMÁ, Président de l'Assemblée Nationale Populaire de Guinée-Bissau, Président du Comité Exécutif de l'UPA.

Les délégués des parlements des pays ci-après ont pris part aux travaux de cette session: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République Démocratique du Congo, Sénégal, Somalie, Soudan et Togo.

I – SEANCE D'OUVERTURE

La séance inaugurale s'est déroulée à l'Ecole des Métiers de Kigobe, sous la présidence de Son Excellence Gaston SINDIMWO, Premier Vice-Président de la République et Représentant personnel du Président de la République. Il était entouré de l'Honorable Cipriano CASSAMÁ, Président de l'Assemblée Nationale Populaire de Guinée-Bissau, Président du Comité Exécutif, de l'Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale du Burundi et de l'Honorable Révérien NDIKURIYO, Président du Sénat du Burundi.

Prenant la parole, **l'Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale du Burundi** a tout d'abord souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République et Représentant personnel du Chef de l'Etat, au Très Honorable Cipriano CASSAMÁ, Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine et Président de l'Assemblée Nationale Populaire de Guinée-Bissau ainsi qu'à toutes les délégations venues participer aux travaux de la 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire.

S'adressant au Président Cipriano CASSAMÁ, le Président de l'Assemblée Nationale s'est réjoui du triomphe du dialogue en Guinée-Bissau et de la reprise des activités du Parlement.

Il a indiqué qu'au Burundi, le dialogue a permis de franchir une nouvelle étape dans la consolidation de la démocratie en adoptant, par référendum, le 17 mai 2018, une Constitution qui répond aux exigences du moment dans tous les domaines, y compris l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est-Africaine (EAC).

Il a rappelé, par ailleurs, les événements douloureux qu'a connus le Burundi en 2015 et la nécessité pour les peuples africains de choisir démocratiquement leurs dirigeants. Il a indiqué que son pays reste debout malgré certaines actions de déstabilisation.

Par ailleurs, il a plaidé pour une révision des politiques économiques pour l'exploitation des ressources naturelles au profit des populations africaines.

Quant à la situation sécuritaire, à l'exception de l'incident de la province de Cibitoke, la paix règne au Burundi, a-t-il observé.

Au terme de son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a souhaité que les travaux de la Session soient un succès et que les décisions et recommandations qui en résulteront, contribuent positivement à la consolidation des objectifs de l'Union Parlementaire Africaine.

Dans son allocution, l'Honorable Cipriano CASSAMA, Président du Comité Exécutif de l'UPA, a tout d'abord souhaité à tous les délégués la bienvenue à la cérémonie d'ouverture de la 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine.

Au nom des Parlements membres de l'UPA et au nom de tous les délégués, Il a salué la présence du Premier Vice-Président de la République, Son Excellence Gaston SIDIMWO, Représentant personnel de Son Excellence Monsieur Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, et lui a exprimé ses sincères remerciements et sa profonde et déférente gratitude pour l'insigne honneur qu'il fait aux parlementaires en prenant personnellement part à la cérémonie d'ouverture de la Session.

Cette participation témoigne de l'attachement inébranlable du Président de la République aux valeurs de la démocratie et de la représentation parlementaire, soutien qui renforce l'action parlementaire, a-t-il indiqué.

Le président du Comité Exécutif a souligné que la présence du Représentant personnel du Président de la République, malgré un calendrier politique chargé au lendemain du referendum constitutionnel, est également le signe de l'intérêt accordé par le Burundi à l'Union Parlementaire Africaine en tant qu'institution contribuant au développement humain en Afrique.

Le Président s'est félicité du climat de paix et de sérénité qui a prévalu lors de la consultation référendaire et qui a permis aux populations Burundaises d'exprimer librement leurs choix.

A cet égard, il a insisté sur la solidarité des parlementaires africains avec leurs frères parlementaires Burundais, et partant le peuple Burundais, dans leurs efforts pour la réconciliation, la paix, la sécurité et la stabilité, ainsi que pour le renforcement de la démocratie dans ce beau pays frère.

Aussi, a-t-il proposé qu'à l'issue de ses travaux, la 72^{ème} Session du Comité Exécutif adopte une déclaration, expression de la solidarité des parlementaires, qui sera transmise à l'Union Européenne, à l'Union africaine et à l'ONU.

Il a ensuite, au nom de l'ensemble des délégués, remercié le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi pour ses souhaits de bienvenue, et a exprimé l'immense plaisir de se retrouver à Bujumbura, à l'occasion de la tenue de la première session de l'année, à l'aimable invitation du Parlement du Burundi.

Il s'est réjoui de l'opportunité offerte aux membres de l'UPA de tenir leur session à Bujumbura, ainsi que des excellentes conditions de séjour et de travail.

Le Président a également, au nom des parlementaires, adressé ses remerciements aux autorités de la République du Burundi, à l'ensemble du Parlement et au peuple Burundais pour leur accueil chaleureux, ainsi que pour les sentiments de fraternité exprimés à l'endroit des délégations parlementaires depuis leur arrivée au Burundi.

Ses remerciements ont par ailleurs été adressés aux invités et aux membres de la presse pour l'intérêt qu'ils portent à l'institution parlementaire en Afrique.

Le Président a tenu à exprimer sa joie de retrouver ses collègues, après les réunions de Ouagadougou, où l'honneur lui a été fait de renouveler son mandat à la présidence du Comité Exécutif de l'UPA. Aussi, a-t-il tenu à renouveler sa reconnaissance pour leur confiance qui rejailit assurément sur son Parlement et sur son pays, la Guinée-Bissau.

Evoquant la situation en Afrique, il a indiqué que la session se tient à un moment où le continent fait face encore à la fois à des défis de paix, de sécurité et de développement, malgré des progrès remarquables accomplis en matière de démocratie, de gouvernance et de croissance économique.

Les attaques terroristes, depuis quelques années, avec leurs cortèges de victimes et de destructions d'infrastructures viennent rappeler l'importance qu'il y a d'accorder à la lutte constante contre le terrorisme jusqu'à son éradication, a-t-il souligné.

Il a ajouté que la lutte contre la pauvreté, les maladies endémiques, le chômage, en particulier des jeunes, la crise migratoire, les effets négatifs des changements climatiques et la nécessité de renforcer les institutions démocratiques, ainsi que la persistance des foyers de tensions et de guerres civiles dans des régions sensibles en Afrique, accroissent évidemment les facteurs d'insécurité et de déstabilisation.

Il a poursuivi en affirmant que l'UPA, face à tous ces défis, continue à encourager les parlements nationaux à entreprendre les efforts nécessaires au plan national, à travers l'action législative, et au plan international, à travers la coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire.

Abordant l'ordre du jour de la 71^{ème} session du Comité Exécutif, le Président a mentionné la difficulté de mener certaines activités liées à la promotion de nouvelles adhésions en raison de contraintes budgétaires. Aussi, a-t-il exhorté les parlementaires à agir auprès de leurs parlements respectifs pour qu'ils s'acquittent régulièrement de leurs cotisations, ce qui permettra à l'UPA d'avoir les moyens de fonctionner normalement et de mener à bien ses différents programmes et activités.

Sur la mise en œuvre des décisions et recommandations de l'UPA, il a insisté sur le rapport que les membres doivent transmettre au Secrétariat Général, conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts de l'UPA. C'est ainsi que l'UPA pourra évaluer l'impact des recommandations dans nos différents pays, a-t-il indiqué.

A cet égard, il a rappelé l'importance des dernières résolutions adoptées à Ouagadougou, à savoir :

- *la contribution des parlements nationaux à la préservation de la souveraineté nationale et au renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique,*
- *le défi de la persistance de la sécheresse et de la famine dans le contexte du développement de l'agriculture et de l'agro-industrie en Afrique pour une croissance économique durable,*

- *la Promotion de la scolarisation des filles comme moyen efficace de lutte contre les mariages précoces en Afrique, et*
- la Déclaration de Ouagadougou sur le dialogue inter-africain et la lutte contre le terrorisme.

Le Président a ensuite informé les membres du Comité Exécutif de la mission du Bureau effectuée au siège de l'UPA qui a permis de faire une évaluation du fonctionnement administratif du Secrétariat général ainsi que des textes de l'UPA. Des propositions de solutions pour un meilleur fonctionnement de l'Union et pour son plus grand rayonnement ont été faites à l'issue de cette mission, a-t-il indiqué.

En évoquant le point relatif aux questions financières, le Président a observé que ce sera l'occasion pour les membres du Comité Exécutif de s'interroger sur la situation financière de plus en plus préoccupante de l'Union en raison de la baisse des recettes, ce qui s'est traduit par un résultat financier négatif financé par le Fonds de roulement.

Aussi, a-t-il lancé un vibrant appel aux parlements membres afin qu'ils règlent leurs cotisations à l'UPA qui doit disposer de ressources suffisantes pour la réalisation de ses objectifs.

Par, ailleurs, il a indiqué que cette session se penchera également, d'une part, sur les propositions d'amendement aux Statuts présentées par l'Assemblée Nationale Populaire de la Guinée-Bissau et jugés nécessaires par le Bureau lors de sa réunion au siège de l'Union, et d'autre part, sur le projet de Charte d'un Forum parlementaire Afrique/Amérique Latine proposé par la délégation du Parlement du Royaume du Maroc.

Sur les prochaines sessions qui auront lieu au Nigéria vers la fin de l'année, le Président a, au nom des délégués, exprimé sa profonde gratitude à ce grand pays qui accueillera la 73^{ème} Session du Comité Exécutif et la 41^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées Parlementaires Nationales de l'UPA.

Pour la préparation de ces sessions, le Président a invité les membres du Comité Exécutif à identifier les thèmes qui seront débattus à cette occasion et qui refléteront les préoccupations essentielles des populations africaines.

Tout en réitérant, au nom des délégués, ses chaleureux remerciements et sa profonde gratitude aux autorités, au parlement et au peuple du Burundi pour l'occasion qu'ils offrent aux membres du Comité Exécutif de l'UPA de tenir leur session à Bujumbura, ainsi que pour toutes les facilités mises à leur disposition, le Président a souhaité plein succès aux travaux de la 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine.

Prenant la parole, le représentant personnel du Président de la République, le Premier Vice-Président de la République, Son Excellence Gaston SINDIMWO a, au nom du peuple Burundais et en son nom propre, souhaité aux délégués la bienvenue et un bon séjour au Burundi. Il a ajouté que le peuple burundais se sentait très honoré et très fier de la tenue de la 72^{ème} Session du Comité Exécutif à Bujumbura, signe d'une grande amitié envers lui.

Il a observé que les résolutions de l'UPA avaient pour objectifs de contribuer à la préservation de la souveraineté de nos nations, au renforcement de la paix et de la sécurité, à la lutte contre la sécheresse, les changements climatiques et la famine, à la promotion de l'éducation pour tous et surtout de la scolarisation des filles, à la lutte contre le terrorisme, et à la promotion de la démocratie et de la participation citoyenne. Aussi, a-t-il invité les parlementaires à mesurer l'impact de ces résolutions dans les politiques intérieures de leurs pays respectifs.

Sur cette question, il a cependant observé que les résultats de ces initiatives restent mitigés au regard du nombre de migrants africains qui meurent en Méditerranée ou échouent sur ses rives européennes à la poursuite d'une vie meilleure, du nombre de missions de maintien de la paix en Afrique qui sont encore loin de prendre fin, du nombre de mouvements terroristes ou rebelles qui opèrent dans certains pays africains, du nombre de jeunes sans éducation ou en chômage, ou du nombre de pays africains déstabilisés pendant ces vingt dernières années.

Il a indiqué que la présence des parlementaires africains coïncide avec la consolidation de la démocratie au Burundi tout en saluant la solidarité des pays africains ainsi que la capacité de résilience et la créativité du peuple burundais qui a su s'adapter aux mutations en cours en Afrique, particulièrement après les événements de 2015 et les sanctions économiques injustes imposées à son pays.

Le Premier Vice-Président de la République a également indiqué que contrairement à une opinion hostile, le Burundi reste un pays ouvert aux affaires comme en témoignent les différentes personnalités qui se rendent dans le pays ou l'organisation de rencontres africaines.

Il a rappelé qu'en retour, le Burundi reste solidaire avec les autres pays africains notamment par l'envoi de ses troupes dans des pays comme la République Centrafricaine et la République de Somalie, et ce en vue de consolider la paix en Afrique.

Le terrorisme, la lutte contre la radicalisation de la jeunesse, la traite des personnes et des migrants ainsi que le trafic de stupéfiants ont été également des sujets abordés par le représentant du Président de la République.

Sur le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 qui a été mené avec succès, il a souligné que ce n'était pas la première fois que le peuple burundais s'exprimait par voie référendaire. Il a aussi invité les amis du Burundi à aider le peuple burundais à poursuivre son développement dans le respect des textes qu'il a lui-même mis en place souverainement et démocratiquement.

Il a ensuite demandé aux parlementaires d'être les ambassadeurs du Burundi et de remercier les Chefs d'Etats et de gouvernements respectifs, pour leur solidarité avec le peuple burundais durant les moments difficiles et éprouvants qu'il a connus dans son histoire.

Le représentant personnel du Président de la République a conclu son allocution en déclarant ouverts les travaux de la 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine.

La séance a été ensuite suspendue. Les travaux ont repris avec l'adoption et l'examen de l'ordre du jour de la session.

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président du Comité Exécutif a invité le Secrétaire Général à donner lecture des points de l'ordre du jour.

Le Secrétaire Général a donné lecture du projet d'ordre du jour tel qu'adopté par la 71^{ème} session du Comité Exécutif, en y ajoutant un point sur la mise en place du Comité d'examen des candidatures au poste de Secrétaire Général de l'UPA.

Par ailleurs, le Comité Exécutif a accepté d'y inclure également les points portant :

- Déclaration de soutien au Burundi (proposée par le Président du Comité Exécutif)
- Communiqué sur les crimes d'Israël dans la bande de Gaza (proposé par l'Algérie)
- Motion de soutien à la Guinée Equatoriale (proposée par la Guinée-Bissau)

Ainsi, l'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Admission (s) et réadmission (s)
2. Examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence
3. Examen du Compte de gestion vérifié pour l'exercice 2017
4. Mise en place du Comité d'examen des candidatures au poste de Secrétaire Général de l'UPA
5. Déclaration de soutien au Burundi
6. Amendements aux Statuts et au Règlement intérieur de l'UPA
7. Projet de charte du Forum parlementaire Afrique/Amérique latine
8. Communiqué sur les crimes d'Israël dans la bande de Gaza
9. Motion de soutien à la Guinée Equatoriale
10. Elaboration du projet d'ordre du jour de la 41^{ème} Conférence
11. Projet d'ordre du jour de la 73^{ème} Session du Comité Exécutif
12. Date et lieu de la 73^{ème} Session du Comité Exécutif.

III – EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

A – Admission (s) et réadmission (s)

Le Secrétaire Général a indiqué qu'après l'admission des Comores, il n'y a pas eu de demandes d'admission. Il est attendu que le Cap Vert et le Mozambique, Parlements qui ont reçus des visites de l'UPA, formulent leur demandes d'adhésion prochainement.

B – Mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence

Suite à la présentation par le Secrétaire Général du rapport sur ce point, les membres du Comité Exécutif n'ont pas émis d'observations particulières sur les activités menées après la 40^{ème} Conférence, d'une part, et sur la mise en œuvre du programme annuel de travail de l'Union Parlementaire Africaine, d'autre part. Ils ont toutefois insisté sur le suivi des résolutions et recommandations adoptées par la conférence afin d'en mesurer l'impact dans les pays africains.

C – Examen du Compte de Gestion vérifié pour l'exercice 2017

Après la présentation par le Secrétaire Général du Compte de Gestion pour l'exercice 2017 et des documents annexés et après avoir entendu le Rapport sur la Vérification des Comptes, les membres du Comité Exécutif ont noté les efforts louables dans la gestion rationnelle des ressources de l'Union. Des éclaircissements ont par ailleurs été demandés sur la contribution exceptionnelle de la Côte d'Ivoire qui est suspendue, sur l'insistance dans le paiement de la cotisation de l'exercice en cours, ainsi que sur la terminologie employée dans les comptes financiers de l'Union, qui est celle utilisée dans les organisations internationales.

A la suite des interrogations des membres et des réponses données par le Secrétaire général et le Vérificateur des comptes, le Comité Exécutif a adopté le Compte de Gestion vérifié pour l'exercice 2017 ainsi que le Rapport sur la Vérification des Comptes.

D- Mise en place du Comité d'examen des candidatures au poste de Secrétaire Général de l'UPA

Conformément à la procédure de sélection des candidats, le Comité Exécutif a mis en place un Comité de cinq membres représentant les cinq régions du continent afin d'examiner les candidatures au poste de Secrétaire général de l'UPA.

Les membres désignés de ce Comité sont : Angola (Afrique australe), Burkina Faso (Afrique de l'ouest), Ethiopie (Afrique de l'Est), République Démocratique du Congo (Afrique Centrale) et Maroc (Afrique du Nord).

E- Déclaration de soutien au Burundi

En signe de solidarité avec le Burundi, le Comité Exécutif a adopté la Déclaration suivante : (Voir texte en annexe).

F- Amendements aux Statuts et au Règlement intérieur de l'UPA

A l'examen des propositions d'amendements, les membres du Comité Exécutif ont observé qu'elles n'étaient pas accompagnées d'exposés de motifs, ce qui ne leur permettait pas de les examiner. Aussi, ont-ils décidé d'en reporter l'examen à leur prochaine session.

G- Projet de Charte du Forum parlementaire Afrique/Amérique latine

Le Comité Exécutif a décidé de réexaminer le projet de Charte du Forum parlementaire Afrique / Amérique Latine à sa prochaine session.

H – Communiqué sur les crimes d'Israël dans la bande de Gaza

Le Comité Exécutif a adopté le Communiqué suivant : (voir le texte en annexe).

I - Motion de soutien à la Guinée Equatoriale

Le Comité Exécutif a adopté la motion suivante : (voir le texte en annexe).

J – Projet d'ordre du jour de la 41^{ème} Conférence

Le Secrétaire Général a présenté le projet d'ordre du jour suivant :

1. Admission (s) et réadmission (s)
2. Rapport du Président du Comité Exécutif
3. Rapport d'activités du Secrétaire Général
4. Rapport du Comité des femmes parlementaires
5. Le rôle des Parlements dans la lutte contre le terrorisme, les bandes armées et le crime organisé en Afrique (Commission politique)
6. La promotion des investissements privés en tant que facteurs majeurs du développement économique en Afrique (Commission économique et du développement durable)
7. Election des membres du Comité Exécutif
8. Election du Président du Comité Exécutif
9. Date et lieu de la 42^{ème} Conférence.

Le Comité Exécutif a adopté le projet d'ordre du jour de la 41^{ème} Conférence.

En application des dispositions de l'article 10 des Statuts, le Comité Exécutif a ensuite désigné M. SELATNIA Belkacem (Algérie) comme Rapporteur de la Commission Politique et M. MBANI Jean Valère (Congo) comme Rapporteur de la Commission Economique et du développement durable.

Le Comité des femmes parlementaires a décidé que pour sa prochaine réunion prévue à l'occasion de la Conférence d'Abuja, il poursuivra l'examen du thème de sa dernière réunion de Ouagadougou, à savoir : « **la Promotion de la scolarisation des filles comme moyen efficace de lutte contre les mariages précoces en Afrique** ».

K – Projet d'ordre du jour de la 73^{ème} Session du Comité Exécutif

Le Secrétaire Général a présenté le projet d'ordre du jour de la 73^{ème} Session du Comité Exécutif comme suit :

1. Admission (s) et réadmission (s)
2. Examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence
3. Examen et adoption du programme annuel de travail
4. Examen et adoption du projet de budget pour l'exercice 2019
5. Examen des propositions d'amendements aux statuts et au Règlement intérieur
6. Projet de charte du Forum parlementaire Afrique/Amérique latine
7. Examen et adoption du projet d'ordre du jour de la 41^{ème} Conférence
8. Projet d'ordre du jour de la 74^{ème} Session du Comité Exécutif
9. Date et lieu de la 74^{ème} Session du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif a adopté le projet d'ordre du jour de la 73^{ème} Session du Comité Exécutif.

L – Date et lieu de la 73^{ème} Session du Comité Exécutif

Comme indiqué dans son rapport sur la mise en œuvre des décisions et recommandations, le Secrétaire Général a rappelé que suite à l'invitation du Parlement du Nigéria exprimée lors de la Conférence de Ouagadougou, cette session aura lieu à Abuja (Nigéria) au début du mois d'octobre 2018. Cette session sera suivie de la 41^{ème} Conférence.

La délégation du Parlement du Nigéria a, lors de cette session du Comité Exécutif à Bujumbura, réitéré la décision de son pays d'accueillir les prochaines réunions de l'UPA. La délégation a assuré les parlementaires de la disponibilité du Parlement Nigérian à prendre les dispositions nécessaires afin que ces sessions se déroulent dans de bonnes conditions à Abuja.

ANNEXES

DECLARATION DE SOUTIEN AU BURUNDI

Le Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, réuni en sa 72^{ème} Session à Bujumbura en République du Burundi, les 22 et 23 Mai 2018,

Considérant que la situation politique, sociale et sécuritaire au Burundi s'est nettement améliorée sur toute l'étendue de la République du Burundi après les perturbations survenues en 2015;

Constatant que le Burundi a abrité et continue d'abriter des grands événements régionaux et continentaux dont, entre autres la récente Council for East and Central Africa Football Associations (CECAFA) et la 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine ;

Notant que les cas de violation des droits de l'Homme constatés ont été déférés devant les juridictions pénales du pays ;

Considérant les mesures prises par le Gouvernement de la République du Burundi pour lutter contre la criminalité, le terrorisme et le trafic des êtres humains ;

Soulignant que le peuple burundais est le seul détenteur de la souveraineté nationale et qu'à ce titre il décide de sa gouvernance notamment en matière de révision de la Constitution de la République du Burundi;

DECLARE CE QUI SUIT :

Regrette la mauvaise compréhension et appréciation de la situation politique, sociale et sécuritaire du Burundi, suite à des campagnes de désinformation;

Note avec satisfaction l'évolution positive de la situation politique, sociale et sécuritaire au Burundi et **invite** les organisations tant régionales que continentales africaines telle que le COMESA, d'emboîter le pas à l'Union Parlementaire Africaine et à la CECAFA ;

Constate que le maintien des sanctions par l'Union Européenne contre le Burundi met en difficulté, de façon injuste, le peuple burundais ;

Estime que l'amélioration de la situation politique, sociale et sécuritaire au Burundi devrait pousser l'Union Européenne à procéder à la normalisation de ses relations avec le Burundi et à la levée des sanctions économiques imposées;

Se réjouit du retour volontaire des réfugiés burundais et de certains leaders politiques dans leur pays natal, rassurés et encouragés par l'évolution positive de la situation politique, sociale et sécuritaire du Burundi ;

Encourage les autorités burundaises à consolider la paix et la concorde nationale ainsi que le renforcement de l'Etat de droit et de l'ordre démocratique en cours à travers un dialogue permanent ;

Salue les mesures prises par le Gouvernement de la République du Burundi pour lutter contre la criminalité, le terrorisme et autres atteintes aux droits de l'Homme ;

Note avec satisfaction l'adoption des mesures visant à prévenir les violences basées sur le genre ;

Encourage les autorités judiciaires burundaises à continuer de poursuivre et punir les auteurs des actes de violence et des atteintes aux droits de l'Homme ;

Félicite le Gouvernement de la République du Burundi pour avoir organisé avec succès le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 ;

S'engage à renforcer les actions de coopération entre les institutions parlementaires membres de l'Union Parlementaire Africaine.

Fait à Bujumbura, le 23 mai 2018

COMMUNIQUE
SUR LES CRIMES D'ISRAEL CONTRE LES PALESTINIENS DANS LA BANDE DE GAZA

Le Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, réuni en sa 72^{ème} Session à Bujumbura en République du Burundi, les 22 et 23 mai 2018,

Considérant les évènements dramatiques vécus par le peuple palestinien,

Considérant également la décision injuste prise par les Etats-Unis du transfert de son ambassade de Tel Aviv à El Qods Esharif – Jérusalem,

Soulignant le droit légitime du peuple palestinien de vivre en paix, à l'autodétermination et à la récupération de ses territoires occupés,

1. *Condamne* les récents crimes continus et le génocide contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, et *Demande* la levée de l'embargo qui lui est imposé.
2. *Insiste* sur la garantie du droit du peuple palestinien à son Etat avec El Qods Esharif – Jerusalem Est comme capitale.
3. *Dénonce* la décision injuste des Etats-Unis de transférer son ambassade à El Qods Esharif – Jérusalem en violation de la légalité internationale.

Fait à Bujumbura, le 23 Mai 2018

MOTION DE SOUTIEN A LA GUINEE EQUATORIALE

Le Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, réuni en sa 72^{ème} Session à Bujumbura en République du Burundi les 22 et 23 mai 2018,

Prenant note de la déclaration institutionnelle du Parlement de la Guinée Equatoriale et du communiqué de presse du Bureau du Parlement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;

Considérant que la tentative de déstabilisation perpétrée en Guinée Equatoriale le 24 décembre 2017 s'inscrit dans la logique des actions du terrorisme international tendant à déstabiliser la sous-région d'Afrique centrale et constitue une atteinte grave à la démocratie et à l'Etat de droit ;

Considérant que la paix et de la stabilité politique sont des gages du développement économique et social auquel aspirent les pays de la CEMAC ;

1. **Dénonce et condamne fermement** cette tentative de déstabilisation, ses auteurs et ses commanditaires ;
2. **Félicite** les forces de sécurité Equato-guinéennes et Camerounaises qui ont su neutraliser cette attaque ;
3. **Salue** l'esprit de coopération et la solidarité des pays de la sous-région envers les institutions démocratiques légitimes et le peuple frère de la Guinée Equatoriale ;
4. **Encourage** les autorités judiciaires de la Guinée Equatoriale à poursuivre les enquêtes en cours en vue d'identifier les auteurs et les commanditaires de cette tentative de déstabilisation ;
5. **Exprime** sa solidarité avec les populations de la Guinée Equatoriale et son soutien aux autorités politiques légitimes de la Guinée Equatoriale dans leurs efforts de construction d'une démocratie apaisée ;

Fait à Bujumbura, le 23 mai 2018

MOTION DE REMERCIEMENTS AUX AUTORITES ET AU PEUPLE DU BURUNDI

Les membres du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, réunis en leur 72^{ème} Session les 22 et 23 mai 2018 à Bujumbura, en République du Burundi,

Appréciant l'accueil fraternel et chaleureux réservé aux différentes délégations parlementaires,

Louant les efforts entrepris par les autorités de la République du Burundi à l'occasion de la 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'UPA,

Sensibles à l'intérêt qu'accorde le Président de la République du Burundi à l'Union Parlementaire Africaine,

Notant les facilités accordées à tous les délégués lors de cette session,

1. **Expriment** leur profonde gratitude au Président de la République du Burundi, Son Excellence Pierre Nkurunziza, pour avoir placé sous son haut patronage la 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine,
2. **Remercient** le Premier Vice-Président de la République, représentant personnel du Président de la République, pour avoir présidé la cérémonie d'ouverture de la 72^{ème} session du Comité Exécutif,
3. **Adressent** leurs sincères remerciements aux autorités, au parlement et au peuple du Burundi, pour toutes les dispositions prises et les facilités liées à la bonne organisation et à la tenue parfaite de la présente session.
4. **Saluent** les efforts de la République du Burundi visant au renforcement des liens d'amitié et de coopération entre les Parlements Nationaux d'Afrique.
5. **Adressent** leurs félicitations aux autorités du Burundi pour l'organisation avec succès de la 72^{ème} session du Comité Exécutif de l'UPA.

Fait à Bujumbura, le 23 mai 2018